



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-039-2016-09

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-19-046 - Arrêté n° 2016 – 301 portant changement de nom de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Romain Lavielle » situé à Ennery géré par la SAS Pôle Médical d'Ennery (3 pages) Page 3

IDF-2016-09-23-003 - Arrêté n°109/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites "BIOSMOSE IDF" (5 pages) Page 7

IDF-2016-09-26-006 - Arrêté n°110/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400). (5 pages) Page 13

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2016-09-26-002 - Arrêté de tarification fixant la dotation globale de financement pour l'exercice 2016 du CADA de Bretigny (3 pages) Page 19

IDF-2016-09-26-001 - Arrêté modificatif fixant la dotation globale de financement pour l'année 2016 du CADA St Germain en Laye géré par l'association COALLIA (3 pages) Page 23

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-09-23-001 - Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014023-0003 du 23 janvier 2014 modifié portant renouvellement du Conseil interacadémique de l'éducation nationale d'Ile de France (2 pages) Page 27

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-19-046

Arrêté n° 2016 – 301 portant changement de nom de
l'établissement d'hébergement pour
personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Romain
Lavielle » situé à Ennery *l'établissement*
« Romain Lavielle » situé à
géré par la SAS Pôle Médical d'Ennery
géré par la SAS Pôle Médical d'Ennery

ARRETE N° 2016 – 301
Portant changement de nom de
l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
« Romain Lavielle » situé à Ennery
géré par la SAS Pôle Médical d'Ennery

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles **L312-1, L313-1, L314-3** et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2012-577 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2012 relatif à l'adoption du Programme Régional de Santé (PRS) d'Ile de France 2013-2017 ;
- VU** le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale 2013-2017 ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 19 octobre 2015 établissant le PRIAC 2015-2019 pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2015-380 du 29 décembre 2015 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et du Président du Conseil départemental du Val d'Oise autorisant la SAS Pôle Médical d'Ennery filiale de la SA « Le Noble Age » à gérer l'EHPAD « Romain Lavielle » situé sur la commune d'Ennery ;
- VU** le courrier du 3 mai 2016 du Groupe « Le Noble Age » informant du changement de nom de l'EHPAD « Romain Lavielle » en « Les Jardins d'Ennery » ;
- VU** la déclaration de modification reçue le 31 mai 2016 indiquant du changement de nom de l'EHPAD « Romain Lavielle » en « Les Jardins d'Ennery » à compter du 26 février 2016 ;
- VU** l'extrait Kbis mis à jour le 1^{er} mai 2016 indiquant le nom et l'adresse de l'EHPAD « Les Jardins d'Ennery » ;

CONSIDERANT qu'il importe de régulariser le changement de dénomination commerciale de l'EHPAD ;

CONSIDERANT que cette modification n'entraîne aucun surcout ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

L'EHPAD « Romain Lavielle » sis Avenue Gaston de Levis – 95 300 Ennery, géré par la SAS Pôle Médical d'Ennery, filiale de la SA « Le Noble Age » située 7 boulevard Auguste Priou - 44120 Vertou, est renommé « Les Jardins d'Ennery ».

ARTICLE 2 :

Ce changement de dénomination n'entraîne aucune modification dans la gestion de l'établissement. Sa capacité est maintenue à 162 places.

ARTICLE 3 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 080 138 1

Code catégorie : 500
Code discipline : 924
Code fonctionnement : 11
Code clientèle : 711

N° FINESS du gestionnaire : 95 004 299 4

Code statut : 72

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 5 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 :

La Déléguée Territoriale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et le Président du Conseil départemental du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la région Ile-de-France et du département du Val d'Oise.

Fait à Paris le 19 septembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Le Président du Conseil départemental
du Val d'Oise

Signé

Christophe DEVYS

Signé

Arnaud BAZIN

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-23-003

Arrêté n°109/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale

multi-sites "BIOSMOSE IDF"

fermeture et ouverture concomitante de site à Bougival

Arrêté n° 109/ARSIDF/LBM/2016
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOSMOSE IDF »

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2015, portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs de sa direction ;

Vu la demande reçue le 8 septembre 2016, et complétée le 19 septembre 2016, d'Adven Avocats, représentant juridique du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27 rue de Maurepas à Rueil-Malmaison (92500), en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante dudit laboratoire afin de prendre en compte :

- l'intégration de Madame Emmanuelle THOMAS, en qualité de biologiste médical associé ;
- la fermeture du site sis 1 avenue de la Drionne à Bougival (78380) et l'ouverture concomitante du site sis 14 rue du Général Leclerc à Bougival (78380), à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

Vu l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 21 septembre 2016 ;

Considérant l'arrêté N° 7/ARSIDF/LBM/2016 du 25 janvier 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » ;

Considérant la cession de part sociale sous condition suspensive précédemment détenue par Madame Caroline DEAL au profit de Madame Emmanuelle THOMAS, en date du 6 juillet 2016 ;

Considérant le bail commercial entre la SCI Médicale de la Drionne et la SELARL « BIOSMOSE IDF » en date du 10 août 2016, concernant un local sis 14 rue du Général Leclerc à Bougival (78380) ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du **1^{er} octobre 2016**, le laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » dont le siège social sis 27 rue de Maurepas à Rueil-Malmaison (92500), co-dirigé par Monsieur Frédéric THIEBAUT, Monsieur Julien NGUYEN, Monsieur Thomas VIEILLARD, Madame Caroline DEAL, Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, Madame Virginie METRAL, Jacky MOORE, Madame Françoise GRAVE-MAILLES, Madame Caroline ROUZAUD, Monsieur Éric ROUZAUD, Monsieur Mohamed BOUNETTA, et Monsieur Baptiste PICHON, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « BIOSMOSE IDF » sise à la même adresse, agréée sous le n° 92-04, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 831 3, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-01 sur les quinze sites, listés ci-dessous :

- Le site siège social qui est le site principal ;
27, rue Maurepas, Rueil-Malmaison (92500) ;
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et hématologie (hémostase), de microbiologie (sérologie infectieuse) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 832 1 ;

- Le site Clémenceau ;
3, avenue Georges Clémenceau, Rueil-Malmaison (92500) ;
Fermé au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de microbiologie (sérologie infectieuse, parasitologie-mycologie) et d'immunologie (allergie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 833 9 ;

- Le site Carillon ;
18, avenue du Général Sarrail, Chatou (78400) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostase), de microbiologie (sérologie infectieuse) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 221 6 ;

- Le site Saint Symphorien
4, place Saint-Symphorien, Versailles (78000) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et d'hématologie (hémostase) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 222 4 ;

- Le site du Clos Bertin
12, boulevard Maurice Berteaux, Franconville (95130) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 95 003 329 0 ;

- Le site de Magnanville
1 rue de Beynes, Magnanville (78 200) ;
Ouvert au public ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 238 0 ;

- Le site du Clos Hardy
2 rue du Clos du Hardy, Mantes la Ville (78711) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostase, hématocytologie), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), immunologie (allergie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 239 8 ;

- Le site de la gare
139 boulevard Maurice Berteaux, Franconville (95130) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et d'hématologie (hémostase) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 95 003 534 5 ;

- Le site le Clos (Vélizy)
32 rue Marcel Sembat, Vélizy-Villacoublay (78140)
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et d'hématologie (hémostase) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 241 4 ;

- Le site le Mail (Vélizy)
9 avenue du Général de Gaulle, Vélizy-Villacoublay (78140)
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et d'hématologie (hémostase) et de microbiologie (parasitologie-mycologie) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 242 2 ;

- Le site de Hervet
3 rue Hervet, Rueil-Malmaison (92500) ;
Ouvert au public ;
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hémostase) ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 92 002 865 1 ;

- Le site Eaubonne
113 rue du Général Leclerc, Eaubonne (95600) ;
Ouvert au public
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 95 003 125 2 ;

- Le site du Plessis Bouchard
80 Chaussée Jules César à Le Plessis Bouchard (95130) ;
Ouvert au public
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 95 001 767 3

- Le site Sannois
23 boulevard Charles de Gaulle à Sannois (95110) ;
Ouvert au public
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 95 001 769 9.

- Le site de Bougival
14 rue du Général Leclerc à Bougival (78380) ;
Ouvert au public ;
Site pré et post analytique ;
Numéro FINESS en catégorie 611 : 78 002 240 6.

La liste des seize biologistes médicaux dont quinze sont biologistes associés du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Caroline DEAL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Frédéric THIEBAUT, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Jean-Charles QUINCAMPOIX, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Thomas VIEILLARD, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Virginie METRAL, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Jacky MOORE, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Julien NGUYEN, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Françoise GRAVE MAILLES, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Mohamed BOUNETTA, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Madame Caroline ROUZAUD, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Éric ROUZAUD, médecin, biologiste-coresponsable ;
- Monsieur Baptiste PICHON, pharmacien, biologiste-coresponsable ;
- Frédéric ROUCHY, pharmacien, biologiste médical associé ;
- Sylvie GOENNER, pharmacien, biologiste médical associé ;
- **Emmanuelle THOMAS, pharmacien, biologiste médical associé ;**
- Evelyne CHABIN, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELARL « BIOSMOSE IDF » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de Vote
Madame Caroline DEAL	1	1
Monsieur Frédéric THIEBAUT	2 321	2 321
Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX	1	1
Monsieur Thomas VIEILLARD	1	1
Madame Virginie METRAL	1	1
Monsieur Julien NGUYEN	1 202	1 202
Madame Sylvie GOENNER	1	1
Monsieur Jacky MOORE	1	1
Monsieur Frédéric ROUCHY	1	1
Madame Françoise GRAVE MAILLE	1	1
Madame Caroline ROUZAUD	1	1
Monsieur Éric ROUZAUD	1	1
Monsieur Mohamed BOUNETTA	1	1
Monsieur Baptiste PICHON	1	1
Madame Emmanuelle THOMAS	1	1

SPFPL BIO FINANCES	1 630		1 630
SPFPL BIO GRAVE MAILLES	392		392
SPFPL BIOTV	755		755
SPFPL BIO-POLE	1 084		1 084
S/Total Biologistes exerçant	7 397	87,7%	7 397
Associés Extérieurs			
Madame Katherine NGUYEN	9		9
SOGEBIO	418		418
SARL ARAMIS FINANCES	454		454
SARL 3K	154		154
S/Total Associés extérieurs	1 035	12,3%	1 035
Total	8 432	100%	8 432

Article 2 : A compter du **1^{er} octobre 2016**, l'arrêté N° 7/ARSIDF/LBM/2016 du 25 janvier 2016, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF », est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 23 septembre 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de
santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-09-26-006

Arrêté n°110/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de fer à
LAGNY SUR MARNE (77400).

Arrêté n°110/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de fer à LAGNY SUR MARNE (77400).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social, et Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale et à différents collaborateurs ;

Vu le dossier reçu en date du 4 juillet 2016, et complété par mails les 24 août, 8 septembre et 21 septembre 2016, de Monsieur Cyril PETITDIDIER, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « LAB77 » exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LAB77 », sise 46/48, rue du chemin de fer à LAGNY (77400), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte, à compter du 1^{er} octobre 2016, la fermeture du site sis 59, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380), et l'ouverture concomitante au public du site, sis, 9 rue de Paris, dans la même commune ;

Vu l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Ile-de-France daté du 21 septembre 2016 ;

Considérant que le laboratoire « LAB77 » est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-044 par arrêté n°108/ARSIDF/LBM/2016 du 21 septembre 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1^{er} octobre 2016, le laboratoire de biologie médicale «LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), dirigé par Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable, exploité par la SELAS « LAB77 » sise 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), agréée sous le numéro 77-044, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ** sous le numéro **77 001 893 5**, sera autorisé à fonctionner sous le numéro 77-044 sur les dix-sept sites, listés ci-dessous :

LAGNY-SUR-MARNE siège social, site principal
46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 894 3

CHAMPS-SUR-MARNE
2, allée d'Alexandrie à CHAMPS-SUR-MARNE (77420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 895 0

OZOIR-LA-FERRIERE
38, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 896 8

MOUROUX
10, avenue de Paris à MOUROUX (77120)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 917 2

VILLEPARISIS
8, rue Jean Jaurès à VILLEPARISIS (77270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 947 9

MITRY-MORY
9-13, avenue Jean-Baptiste Clément angle avenue de Londres à MITRY-MORY (77290)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 946 1

SEVRAN
2, avenue Salvador Allende à SEVRAN (93270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 455 9

FONTENAY-TRESIGNY
24, rue Bertaux à FONTENAY-TRESIGNY (77610)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 975 0

PROVINS
9, rue Hugues Le Grand à PROVINS (77160)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 994 1

BONDY
136, rue Roger Salengro à BONDY (93140)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 492 2

BONDY
41bis, rue Auguste Pollissard à BONDY (93140)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 493 0

VILLEPINTE
182, boulevard Robert Ballanger à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 494 8

LE-PRE-SAINT-GERVAIS
41, rue André Joineau à LE-PRE-SAINT-GERVAIS (93310)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 495 5

BUSSY-SAINT- GEORGES
1, place Fulgence Bienvenue à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 045 1

LE-BLANC-MESNIL
189, avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 435 1

VILLEPARISIS
184, avenue du Général de Gaulle à VILLEPARISIS (77270)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 871 1

PIERREFITTE-SUR-SEINE**9, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380)****Ouvert au public,****Pratiquant les activités : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie).****N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 613 3**

Les dix-neuf biologistes médicaux exerçant, tous associés, seront les suivants :

- Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, biologiste-responsable,
- Madame Séverine ATAM-KASSIGADOU, vétérinaire, biologiste médical,
- Monsieur Fayçal BENBAKHTI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Eliane BENVENISTE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Bogdan CRACIUNESCU, médecin, biologiste médical,
- Madame Ecatarina ENACHE, médecin, biologiste médical,
- Madame Gratiela GEORGESCU, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Salem HARRABI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Pascale KLUT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Hélène LE BARS-RANDOING, médecin, biologiste médical,
- Madame Sophie MATHIEU, médecin, biologiste médical,
- Madame Béatrice NGUYEN KHAC, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Dan Ciprian RADU, médecin, biologiste médical,
- Madame Perrine RIEU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Colette SAINTE-MARIE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Farah SAYADI, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Roland SEMO, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine VABRE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « LAB 77 » sera la suivante :

Nom des associés	Actions A0	Actions AP1	Actions AP3	Total Actions	Droits de vote
Mme Séverine ATAM-KASSIGADOU	0	1	0	1	224
M. Fayçal BENBAKHTI	0	1	0	1	224
Mme Eliane BENVENISTE	0	1	0	1	224
M. Fabien CABANNE	0	1	0	1	224
M. Bogdan CRACIUNESCU	0	1	0	1	224
Mme Ecatarina ENACHE	0	1	0	1	224
Mme Gratiela GEORGESCU	0	1	0	1	224
M. Salem HARRABI	0	1	0	1	224
Mme Pascale KLUT	0	1	0	1	224
Mme Hélène LE BARS-RANDOING	0	1	0	1	224
Mme Sophie MATHIEU	0	1	0	1	224
Mme Béatrice NGUYEN KHAC	0	1	0	1	224
M. Cyril PETITDIDIER	0	16 927	1	16 928	3 791 650
M. Dan Ciprian RADU	0	1	0	1	224
Mme Perrine RIEU	0	1	0	1	224
Mme Colette SAINTE-MARIE	0	1	0	1	224
M. Farah SAYADI	0	8 461	0	8 461	1 895 264

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

4/5

Standard : 01.44.02.00.00

M. Roland SEMO	0	1	0	1	224
Mme Catherine VABRE	0	8 462	0	8 462	1 895 488
S/Total biologistes médicaux en exercice	0	33 866	1	33 867	7 585 986
Aerts & Filot, personne morale	6 166 143	0	0	6 166 143	6 166 143
M. Frédéric BARROUX	0	16 927	0	16 927	16 927
S/Total personnes morales ou physiques exerçant la profession de biologiste médical	6 166 143	16 927	0	6 183 070	6 183 070
Total du capital social de la SELAS LAB77	6 166 143	50 793	1	6 216 937	13 769 056

Article 2 : A compter du 1^{er} octobre 2016, l'arrêté n°108/ARSIDF/LBM/2016 du 21 septembre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LAB77 » sis 46-48, rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne (77400), sera abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur du pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 26 septembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé

Signé

Pierre OUANHNON

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2016-09-26-002

Arrêté de tarification fixant la dotation globale de
financement pour l'exercice 2016 du CADA de Bretagne



PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT	
---	--

CENTRE : CADA de BRETAGNE

N° SIRET : 775 672 272 237 61

N° EJ Chorus : 2101 756 482

ARRETE n °

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaires les articles R314-1 et suivants, R348-1 à R348-5, R351-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 20 mai 2016, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 31 mai 2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 7 juin 2004 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Brétigny de 15 places, sis 1 rue du Château de la Fontaine 91220 BRETAGNE-SUR-ORGE et géré par l'association CROIX ROUGE FRANCAISE;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2015 autorisant l'extension de la capacité du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA de Brétigny) de 5 places à compter du 1^{er} novembre 2015 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2016 autorisant l'extension de la capacité du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA de Brétigny) de 45 places à compter du 1^{er} septembre 2016 par transformation des places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile;
- Vu** le courrier transmis le 8 octobre 2015 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de l'association CROIX ROUGE FRANCAISE a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2016;
- Vu** les propositions budgétaires relatives aux 45 places supplémentaires créées ;
- Vu** la décision de tarification du 30 juin 2016;

ARRETE

Article 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2016, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CADA de BRETIGNY-SUR-ORGE sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante Dont CNR : 0 €	32 223 €	254 389 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel Dont CNR : 0 €	144 831 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure Dont CNR : 2 113€	77 335 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification Dont CNR : 2 113 €	251 908 €	254 389 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	2 481 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0 €	
	Report d'excédent N-2 (2014)	0	

Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2016, la dotation globale de financement du CADA de Brétigny-sur-Orge est fixée à 251 908 €, **intégrant des crédits non reconductibles à hauteur de 2 113 €.**

Les crédits non reconductibles seront versés en une seule fois.

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à **37 967,91 €.**

Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur, et fera l'objet d'une délégation de crédits auprès de l'Unité Opérationnelle du département de l'Essonne. L'ordonnateur de la dépense est la Préfète de l'Essonne. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2016**

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation

La ~~directrice~~ **adjointe de l'hébergement
et du logement**



Marie-Françoise LAVIEVILLE

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2016-09-26-001

Arrêté modificatif fixant la dotation globale de
financement pour l'année 2016 du CADA St Germain en
Laye géré par l'association COALLIA



PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

CENTRE : CADA de Saint-Germain-en-Laye

N° SIRET: 775 680 309 006 11

N° EJ Chorus: 2101757260

ARRETE MODIFICATIF n°

Fixant la dotation globale de financement pour l'année 2016
du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Saint-Germain-en-Laye géré par l'association
COALLIA

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 314-1 et suivants, L348-1 à L348-4, L351-1 et suivants et dans sa partie réglementaire les articles R314-1 et suivants, R348-1 à R348-3, R348-5 à R348-6-1, R351-1 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;
- Vu** le décret n° 2015-1166 du 21 septembre 2015 pris pour l'application de la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile ;
- Vu** le décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 relatif à l'allocation pour demandeurs d'asile ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 20 mai 2016, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile et centres de transit, publié au Journal Officiel le 31 mai 2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2006 autorisant la création d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), sis Le Grand Cormier – 78 100 Saint-Germain-en-Laye et géré par l'association COALLIA ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° DDCS-2016-072 en date du 7 juin 2016 autorisant l'extension de la capacité à hauteur de 44 places du centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Saint-Germain-en-Laye et géré par l'association COALLIA à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- Vu** l'arrêté n° 2016-08-09-017 du 9 août 2016, fixant la dotation globale de financement pour l'année 2016 du CADA de Saint-Germain-en-Laye géré par l'association COALLIA ;

CONSIDERANT l'information n°NOR INTV1524951J du 10 novembre 2015, de la Direction générale des étrangers en France, relative aux appels à projet national pour la création de nouvelles places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile en 2016, permettant la création de places de CADA par procédure d'extension ;

CONSIDERANT que le CADA de Saint-Germain-en-Laye n'a justifié d'aucune ouverture de place suite à la notification de l'arrêté préfectoral n° DDCS-2016-072 en date du 7 juin 2016 autorisant l'extension de sa capacité à hauteur de 44 places à compter du 1^{er} mai 2016 et qu'aucune ouverture n'est prévue avant le 31 décembre 2016 ;

ARRETE

L'arrêté n° 2016-08-09-017 du 9 août 2016, fixant la dotation globale de financement pour l'année 2016 du CADA de Saint-Germain-en-Laye géré par l'association COALLIA est modifié comme suit :

Article 1 :

Les dépenses et les recettes prévisionnelles du CADA de Saint-Germain en Laye sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante Dont CNR : 2 412 €	11 792,45 €	388 208,45 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	142 248,00 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure Dont CNR : 5 000 €	234 168,00 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification Dont CNR : 7 412 €	365 818,32 €	366 318,32 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	500 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0 €	

Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2016, la dotation globale de financement du CADA de Saint-Germain en Laye est fixée à **365 818,32 € dont 7 412 € en financements non reconductibles**, intégrant la reprise des résultats antérieurs, soit un excédent de 21 890,13 €.

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à 30 484,86 €.

Article 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 303 « Immigration et asile » du Ministère de l'Intérieur, et fera l'objet d'une délégation de crédits auprès de l'Unité Opérationnelle du département des Yvelines. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet des Yvelines. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

Article 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'Etat – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

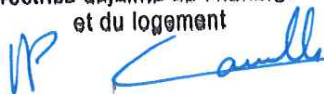
Article 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **26 SEP. 2016**

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation

La directrice adjointe de l'hébergement
et du logement



Marie-Françoise LAVIEVILLE

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-09-23-001

Arrêté modifiant l'arrêté n° 2014023-0003 du 23 janvier
2014 modifié portant renouvellement du Conseil
interacadémique de l'éducation nationale d'Ile de France

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRETE

**modifiant l'arrêté n° 2014023-0003 du 23 janvier 2014 modifié portant renouvellement
du Conseil interacadémique de l'éducation nationale d'Île-de-France**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'éducation, partie législative, articles L234-1 et L234-8,
VU le code de l'éducation, partie réglementaire, notamment le livre II titre III, chapitre IV, articles R234-1 à R234-12, et R234-16 à R234-21,
VU l'arrêté préfectoral n°2014023-0003 du 23 janvier 2014 modifié portant renouvellement du Conseil interacadémique de l'éducation nationale d'Île-de-France,
VU la désignation de l'union des maires de l'Essonne en date du 12 septembre 2016,
SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté n° 2014023-0003 du 23 janvier 2014 modifié susvisé est ainsi modifié :

A l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé, les dispositions du 2^{ème} alinéa du 1 Au titre des représentants des communes, départements et régions

C) Représentants des communes

« *Maires et conseillers municipaux*

Titulaires :

*M. Bernard ZUNINO
Maire de Saint-Michel-sur-Orge (91)*

*M. Joel BOUTIER
Maire de Groslay (95)*

*Mme Elvira JAOUEN
Maire de Courdimanche (95)*

*M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC
Maire de Cachan (94)*

*M. Jean-François KENNEDY
Maire de Vitry-sur-Seine (94)*

Suppléants :

*M. Daniel MAUREY
Maire de Boinville-en-Mantois (78)*

*Mme Véronique DELANNET
Adjointe au Maire de Nogent-sur-Marne (94)*

*Mme Christine BOURREAU
Maire de Chalo-Saint-Mars (91)*

*Mme Martine VESSIERE
Adjointe au Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)*

*M. Patrick CAPILLON
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois (93)»*

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Maires et conseillers municipaux

« Titulaires :

Mme Nathalie LALLIER
Maire-adjointe de Paray-Vieille-Poste (91)

M. Joel BOUTIER
Maire de Groslay (95)

Mme Elvira JAOUEN
Maire de Courdimanche (95)

M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC
Maire de Cachan (94)

M. Jean-François KENNEDY
Maire de Vitry-sur-Seine (94)

Suppléants :

M. Daniel MAUREY
Maire de Boinville-en-Mantois (78)

Mme Véronique DELANNET
Adjointe au Maire de Nogent-sur-Marne (94)

Mme Christine BOURREAU
Maire de Chalo-Saint-Mars (91)

Mme Martine VESSIERE
Adjointe au Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)

M. Patrick CAPILLON
Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois (93)»

ARTICLE 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, la rectrice de l'académie de Créteil et le recteur de l'académie de Versailles, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 SEP. 2016
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris


Jean-François CARENCO